



POINT 5 | ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Considérant la recommandation BF3 adoptée par le 34^e congrès fédéral en juin 2024;

Considérant l'octroi d'une subvention à la FNEEQ-CSN et à Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique par le Fonds d'action québécois pour le développement durable pour l'organisation de l'événement;

Il est proposé :

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à participer activement à la démarche des États généraux de l'enseignement pour la transition écologique et sociale, qui auront lieu du 7 au 10 janvier 2026.

POINT 6 | CAMPAGNE SORTONS LE GAZ

Que la FNEEQ adhère à la campagne Sortons le gaz et invite ses syndicats à faire de même.

Que la FNEEQ dénonce les mesures d'austérité en rappelant qu'elles empêchent les investissements nécessaires à l'atteinte de l'objectif zéro émission du gouvernement du Québec.

Que la FNEEQ interpelle le gouvernement et les ministères concernés afin d'exposer les incohérences entre les compressions budgétaires et la sortie des énergies fossiles des bâtiments.

Que la FNEEQ associe aussi souvent que possible les besoins de réinvestissement dans les bâtiments à la nécessité de sortir des énergies fossiles lors de ses sorties médiatiques.

POINT 7 | RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DE L'IE ET DE L'ACPPU SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

Questions de privilège sur les menaces pesant contre la liberté académique aux États-Unis

Considérant les attaques importantes contre la liberté académique des universités des États-Unis et de leurs communautés menées par l'administration Trump, notamment les menaces visant à conditionner le financement des établissements au respect d'injonctions d'ordre politique et idéologique;

Considérant les conséquences de ces attaques, notamment sur la recherche concernant des sujets tels que les changements climatiques, la diversité et l'inclusion, les identités de genre ou la santé reproductive;

Considérant les attaques importantes contre la liberté d'expression des étudiant·es universitaires militant pour la justice en Palestine, qui ont été visé·es par des mesures graves, notamment des détentions arbitraires et la révocation injustifiée de leur visa;



Considérant que l'ensemble de cette situation crée un climat de peur et de censure qui est extrêmement préjudiciable pour la poursuite de la recherche libre et indépendante et d'un enseignement ouvert, particulièrement pour les enseignantes et enseignants à statut précaire;

Considérant l'influence de ces mesures sur le débat politique au Québec et au Canada qui se traduit notamment par l'enquête à Dawson et à Vanier;

Il est résolu :

Que la FNEEQ-CSN dénonce les attaques contre la liberté académique et l'autonomie professionnelle aux États-Unis;

Que la FNEEQ-CSN exprime sa solidarité envers les syndicats d'enseignant-es états-uniens et les universités touchés par ces attaques;

Que la FNEEQ-CSN encourage la résistance des universités, des syndicats et de leurs membres face à ces attaques et les invite à ne pas céder aux menaces de représailles;

Que la FNEEQ-CSN demande au gouvernement du Québec de dénoncer la situation aux États-Unis, et de défendre le respect de la liberté académique ici et partout dans le monde;

Que la FNEEQ-CSN maintienne une veille politique et juridique concernant les attaques contre la liberté académique au Québec et ailleurs dans le monde.

POINT 8 | EXCEPTION PALESTINIENNE À LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

Considérant les trop nombreuses représailles vécues au travail par le corps professoral partout en Amérique du Nord sur les campus des établissements d'enseignement supérieur, résultat direct de la montée du fascisme au pouvoir;

Considérant que, dans les vingt derniers mois, les enseignant.es des cégeps et des universités au Québec subissent des attaques sans précédent contre leur liberté académique lorsqu'ils enseignent ou abordent la Palestine;

Considérant que le harcèlement exceptionnel dont sont victimes plusieurs enseignant.es est une démonstration du racisme anti-palestinien- une forme de racisme anti-arabe qui réduit au silence, exclue, efface, stéréotype, diffame et déshumanise les Palestinien.nes ou leur narratif – et de « l'exception palestinienne » à la liberté académique;

Considérant que le climat de peur et d'intimidation que certain.es enseignant.es affrontent, conséquence directe des tensions énumérées, doit être abordé par notre fédération;

Considérant que c'est le rôle de l'enseignement supérieur de contrecarrer la désinformation, et de protéger les libertés d'expression et académique;



Il est proposé :

Que la FNEEQ-CSN reconnaisse et dénonce le racisme anti-palestinien ainsi que « l'exception palestinienne » à la liberté académique;

Que la FNEEQ-CSN invite ses syndicats affiliés à colliger les informations relatives aux incidents locaux – incluant mais ne se limitant pas au harcèlement– où un·e enseignant·e ou un·e étudiant·e discute, tente de discuter, organise ou tente d'organiser des événements au sujet de la Palestine;

Que la FNEEQ-CSN recueille les renseignements sur ces incidents afin d'évaluer chaque recours possible pour défendre le droit à un milieu de travail exempt d'ingérence gouvernementale ainsi que de harcèlement de la part de collègues, de la partie patronale, d'étudiant.es ou de membres de la communauté souhaitant faire taire les discours à propos de la Palestine.

Que la FNEEQ-CSN sensibilise la Fédération des cégeps et les acteurs appropriés pour que les directions d'établissement prennent ces enjeux au sérieux et s'outillent pour y faire face avec la fermeté nécessaire.

POINT 10 | RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LA DIVERSIFICATION DES PROFILS ÉTUDIANTS

1. Que la FNEEQ mette de l'avant une vision de l'éducation basée sur une conception juste et démocratique de l'éducation, dans une perspective de lutte contre les discriminations.
2. Que la FNEEQ dénonce le caractère paradoxal entre, d'une part, la pression à l'inclusion en éducation et, d'autre part, un contexte socio-économique, politique et idéologique qui perpétue les systèmes de discrimination.
3. Que la FNEEQ dénonce l'instrumentalisation de la notion d'EDI (équité, diversité, inclusion) et les initiatives y étant liées dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et encourage la mise en place de mesures favorisant une éducation véritablement inclusive.
4. Que la FNEEQ revendique un plus grand soutien financier et organisationnel à la mise en œuvre de modalités pédagogiques et à l'adaptation de contenus de cours qui visent une véritable inclusion.
5. Que la FNEEQ revendique de manière globale des conditions d'enseignement et d'études qui permettent la mise en œuvre d'une réelle pédagogie inclusive et soutienne, notamment sur la base de l'éducation inclusive et des perspectives d'autochtonisation, les demandes liées à la révision des pratiques d'évaluation des apprentissages ainsi que la réduction significative de la taille des groupes afin de permettre le développement des capacités de chaque élève ou étudiant·e.
6. Que la FNEEQ réfléchisse activement à un système d'éducation où l'accès aux études ne repose plus sur une stricte comparaison des résultats scolaires.
7. Que la FNEEQ intègre dans ses revendications la défense de l'enseignement de proximité dans le but de favoriser l'enracinement des établissements dans leur territoire et dans leur communauté.



8. Que la FNEEQ se penche sur et dénonce les discours traditionalistes, conservateurs et masculinistes en lien avec la réussite des garçons et avec le respect de la diversité sexuelle ainsi que la pluralité des genres.
9. Que la FNEEQ exige des établissements d'enseignement d'agir contre les actes haineux et de prévoir des mesures claires et efficaces qui protègent la liberté d'expression.
10. Que la FNEEQ mette en œuvre ces recommandations en tenant compte du rapport du comité école et société.

POINT 11 | LUTTE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Considérant l'évolution des politiques d'austérité imposées en francisation, en éducation, en enseignement supérieur ainsi que dans les services publics;

Considérant le Plan d'action de la FNEEQ-CSN contre les compressions et l'austérité adopté lors de la dernière réunion du conseil fédéral, qui fait de la lutte contre l'austérité l'une des priorités du mandat 2024-2027 de la FNEEQ-CSN;

Considérant le dépôt du projet de loi 89 antisynical et largement dénoncé par la FNEEQ, la CSN et les autres organisations syndicales;

Il est proposé :

1. Que l'on reconduise le Plan d'action de la FNEEQ-CSN contre les compressions et l'austérité.
2. Que l'on poursuive le travail de construction et de consolidation des coalitions larges de lutte contre l'austérité (p. ex. : CSN, Coalition Main rouge), et que l'on invite les syndicats affiliés à consolider ou à construire des coalitions régionales et locales de même nature (p. ex.: en participant aux actions de leur conseil central).
3. Qu'au cours de l'année scolaire 2025-2026, la FNEEQ, ses regroupements, son caucus et ses syndicats affiliés produisent ou diffusent des outils et organisent des activités d'éducation populaire afin de sensibiliser les membres aux conséquences des politiques d'austérité.
4. Que la FNEEQ-CSN, ses regroupements, son caucus et ses syndicats affiliés poursuivent les interventions contre l'austérité dans les différentes instances et lieux de concertation dont ils font partie afin de saisir de cette lutte et d'en soutenir l'organisation.
5. Que des actions pertinentes et conséquentes soient mises en œuvre dans le cadre d'une gradation des moyens de pression et que le congrès extraordinaire de décembre 2025 se penche sur l'opportunité d'inviter les membres des syndicats affiliés à recourir à la grève sociale.



6. Que la FNEEQ-CSN fasse de cette préoccupation un enjeu central de ses interventions en vue de la prochaine campagne électorale québécoise.
7. Que la FNEEQ octroie un financement de 7 500\$ à la Coalition Main rouge en contribution de la mise en œuvre de son plan d'action pour l'année 2025-2026 et invite ses syndicats affiliés à lui faire un don à la hauteur de leurs moyens.

POINT 12 | RAPPORT DU CISO : MISSION DE SOLIDARITÉ OUVRIÈRE EN COLOMBIE

Considérant les activités spéciales organisées dans le cadre du 50e anniversaire du CISO;

Considérant notre engagement historique envers le CISO;

Il est proposé :

Que la FNEEQ-CSN fasse un don exceptionnel de 2 000\$ visant à soutenir les festivités entourant ce 50e anniversaire.

Que la FNEEQ-CSN invite ses syndicats affiliés à adhérer au CISO, à lui faire un don et à participer à ses activités.

POINT 14 | RAPPORT DU COMITÉ BF2 SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DANS LES INSTANCES

Première recommandation – recommandation de principes

Considérant les buts de la Fédération énoncés aux paragraphes 6, 7 et 8 de l'article 1.03 des Statuts et règlements :

1. Que la FNEEQ et ses comités intègrent dans leurs rapports et activités l'analyse différenciée selon les sexes + (ADS plus) dans une perspective transversale, féministe intersectionnelle, antiraciste, anticapacitiste et non hétérocisnormative, et que l'on invite les regroupements, le caucus et les syndicats à faire de même.
2. Que le conseil fédéral réitère la volonté de la Fédération d'être représentative de ses membres, et de prendre les mesures pour y parvenir dans le cadre de toutes ses activités, de ses politiques et de la composition de ses instances.

Deuxième recommandation – Statuts et règlements

Que le conseil fédéral mandate le comité des statuts et règlements pour prendre en considération, dans le cadre des orientations de ses travaux, les recommandations du comité BF2 relatives aux statuts et règlements en proposant sur cette base des amendements pour le congrès extraordinaire de l'automne 2025.



Troisième recommandation – nouvelles pratiques

Considérant les pratiques développées historiquement par la FNEEQ en matière de représentativité et de diversité;

Considérant les recommandations émises par le comité ad hoc ;

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ instaure les nouvelles pratiques suivantes visant une meilleure représentativité et une meilleure reconnaissance de la diversité au sein de la fédération :
 - a) Que l'on invite les regroupements et le caucus à réfléchir aux mécanismes à mettre en place afin d'améliorer la représentativité des groupes historiquement discriminés, notamment des femmes, dans la composition de leur délégation au bureau fédéral. (recommandation 8)
 - b) Que la mention du genre (hommes, femmes, personnes non-binaires) soit réintégrée aux lettres de créance pour le conseil fédéral et le congrès fédéral en incluant une possibilité de ne pas répondre. (recommandation 10)
 - c) Que les avis de convocation aux congrès fédéraux et aux réunions du conseil fédéral prévoient une mention invitant les syndicats affiliés à voir à une composition diversifiée de leurs délégations. Que l'on invite les regroupements et le caucus à s'inspirer de cette pratique. (recommandation 11)
 - d) Que les avis de convocation aux congrès fédéraux et aux réunions du conseil fédéral prévoient une mention invitant les syndicats affiliés à faire part de tout besoin individuel spécifique de leurs personnes déléguées en termes d'accessibilité. Que l'on invite les regroupements et le caucus à s'inspirer de cette pratique. (recommandation 12)
 - e) Que tous les appels de candidatures aux postes électifs précisent :
 - a) l'ouverture à la diversité et le rappel de la Déclaration de principes;
 - b) les modalités du travail attendu et les mesures adaptatives ou d'accommodement possibles;
 - c) les modalités de remboursement des dépenses. (recommandation 16)
 - f) Que le calendrier des élections triennales au comité exécutif soit prévu à l'avance et connu des syndicats affiliés (appel de candidatures, avis d'intention, etc.). (recommandation 17)
 - g) Que la FNEEQ établisse une structure de mentorat afin de faciliter l'implication des nouvelles personnes militantes. Que les regroupements et le caucus soient invités à s'inspirer de cette pratique. (recommandation 18)
 - h) Que la FNEEQ organise régulièrement des formations et des initiatives afin de faciliter la prise de parole des personnes militantes. (recommandation 19)



- i) Que la FNEEQ instaure des modalités de délibérations plus souples dans le cadre de ses instances afin de faciliter la participation (ateliers, plénières, etc.) et valorise la tenue de périodes de discussion dans les délégations (caucus, murmures, etc.). (recommandation 22)
- j) Que la FNEEQ instaure la possibilité de tenir des caucus en mixité choisie afin de traiter de certains sujets. (recommandation 23)
- k) Que la FNEEQ favorise, dans le choix des lieux de réunion, des endroits universellement accessibles et inclusifs, et qu'elle informe les syndicats affiliés des difficultés d'application de cette pratique le cas échéant. (recommandation 24)
- l) Que la FNEEQ mette en place des aménagements plus inclusifs des salles de réunion (p. ex. : optimiser les espaces pour circuler et accéder aux micros, pouvoir prendre la parole en position assise si besoin). (recommandation 25)
- m) Que la FNEEQ adopte une politique de lutte contre le harcèlement qui s'applique à ses activités et à ses instances, et prévoie les mécanismes d'application et de soutien appropriés. (recommandation 26)
- n) Que le comité ad hoc du bureau fédéral mandaté pour effectuer les travaux dans le cadre de la proposition BF5 du 34^e congrès fédéral soit invité à tenir compte des enjeux identifiés dans ce rapport dans ses futures recommandations afin de favoriser l'implication des militant-es issu-es des régions plus éloignées et la participation des personnes faisant partie de groupes historiquement discriminés ou marginalisés. (recommandation 28)
- o) Que les regroupements, le caucus et les syndicats affiliés soient invités à tenir des réflexions sur les pratiques d'inclusion et de représentativité, et que des outils d'accompagnement soient élaborés par la FNEEQ afin de faciliter ces réflexions. (recommandation 29)
- p) Que la FNEEQ approfondisse ses réflexions sur l'inclusion et la représentativité des militant-es en situation de handicap et autochtones. (recommandation 30)
- q) Que le comité exécutif, en collaboration avec le comité femmes, le comité précarité, relève et vie syndicales, le comité diversité sexuelle et pluralité des genres ainsi que le comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation, soit mandaté afin de faire un suivi des recommandations adoptées et en fasse annuellement rapport au conseil fédéral.
- r) Que la FNEEQ favorise, dans l'ensemble de ses délégations, tant au sein de la CSN qu'en celui des organismes auxquels elle est affiliée (p. ex. : CSFEF, IE), une représentation paritaire et diversifiée. (recommandation 32)
- s) Que la FNEEQ veille à maintenir et consolider les structures de collaboration entre les comités fédéraux afin de favoriser le travail dans une perspective intersectionnelle. (Recommandation 14)



2. Que les regroupements, le caucus et les syndicats affiliés soient invités, dans la mesure où ils sont concernés, à s'inspirer de ces nouvelles pratiques.

POINT 16 | QUESTIONS DE PRIVILÈGE ET SYNDICATS EN CONFLIT

STT de librairie Renaud-Bray

Que le conseil fédéral appuie la lutte du STT de librairie Renaud-Bray et lui accorde un don de 2 000 \$. Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à soutenir financièrement le syndicat.

Coalition contre la haine

Considérant qu'une hausse de la violence motivée par la haine est observée, notamment à l'égard des femmes et des personnes racisées ou immigrantes ainsi qu'envers les membres des minorités sexuelles et de genre;

Considérant que, face à cette violence haineuse, il est nécessaire de se mobiliser;

Considérant que le gouvernement du Québec doit se munir d'une vision claire et d'une stratégie transversale pour faire face à cette montée de la violence;

Considérant que les revendications de la Coalition contre la haine contenues dans le manifeste « Fin de la complaisance – Agir face à la montée de la haine et de la violence » rejoignent les principes et les valeurs de la FNEEQ-CSN;

Que la FNEEQ-CSN devienne signataire du manifeste de la Coalition contre la haine et qu'elle invite ses syndicats à faire de même.

Désinvestissement de la CDPQ d'Israël

Considérant les positions historiques de la FNEEQ-CSN en solidarité avec le peuple palestinien;

Considérant que la FNEEQ-CSN appuie activement le mouvement BDS depuis plusieurs années;

Considérant les positions adoptées par plusieurs syndicats affiliés et par le regroupement cégep de la FNEEQ-CSN;

Considérant que l'occupation israélienne des territoires palestiniens viole le droit international, la Convention de Genève ainsi qu'une série de résolutions des Nations unies (ONU), parmi lesquelles la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU (2016) appelant à la fin des colonies;

Considérant que l'offensive israélienne à Gaza a, entre autres, été qualifiée de « génocide colonial diffusé en direct » par la Rapporteuse spéciale de l'ONU, Me Francesca Albanese, dans son rapport du 1er octobre 2024;



Considérant qu'Israël mène des offensives militaires en violation du droit international dans plusieurs pays voisins, dont le Liban et la Syrie;

Considérant les liens économiques et politiques entre le Québec et Israël, notamment par la présence d'un bureau à Tel-Aviv;

Considérant qu'au 31 décembre 2024, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), gestionnaire de fonds de pension de travailleuses et travailleurs du Québec, a investi 27,4 milliards de dollars dans 76 entreprises liées à l'occupation israélienne et au génocide palestinien;

Considérant que le Régime de rentes du Québec (RRQ) et le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) sont respectivement le premier (125,9 milliards de dollars) et le troisième (91,4 milliards de dollars) plus importants déposants (clients) de la CDPQ, et que d'autres fonds de retraite, plus petits mais non moins importants, auxquels cotisent des membres de la CSN contribuent également à la Caisse;

Il est proposé que la FNEEQ-CSN :

Demande à la CDPQ de se désengager immédiatement des entreprises identifiées comme complices du génocide, de l'occupation et de la colonisation israéliennes ainsi que des violations du droit international et des droits du peuple palestinien, et de mettre en œuvre un processus transparent de contrôle afin de garantir qu'aucune entreprise dans laquelle elle investira à l'avenir n'est associée à des violations des droits humains et du droit international;

Prenne une position ferme en faveur du désinvestissement de la CDPQ dans les entreprises associées à des violations des droits humains et du droit international;

Participe à la campagne "Sortons la Caisse des crimes en Palestine", organisée par la Coalition du Québec URGENCE Palestine;

Diffuse auprès de ses membres l'information sur les investissements de la CDPQ dans des entreprises liées à l'occupation israélienne du territoire palestinien;

Demande au gouvernement provincial de fermer immédiatement son bureau à Tel-Aviv;

Demande au gouvernement fédéral de mettre fin immédiatement à la vente de tout matériel militaire à Israël, même si cela n'est pas transigé directement avec cet État;

Demande à la CSN de mandater ses représentantes et représentants au Comité de retraite ainsi qu'au Comité de placement du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), et ses représentantes et représentants au conseil d'administration de Retraite Québec pour porter au sein de ces instances les demandes de désinvestissement susmentionnées;

Soutienne les travaux intersyndicaux menés sur cette question par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO);



Invite l'ensemble du milieu syndical québécois à prendre une position semblable et à diffuser, partout où c'est possible, un refus catégorique de toute forme de complicité avec un État génocidaire;

Continue à participer activement aux différents mouvements sociaux en solidarité avec le peuple palestinien;

Invite la CSN et ses organisations affiliées à faire de même.

POINT 18 | ENTÉRINEMENT DE LA PERSONNE ÉLUE AU POSTE DE PERSONNE DÉLÉGUÉE À LA COORDINATION DU CAUCUS

Que le conseil fédéral entérine l'élection de Kiersten van Vliet au poste de personne déléguée à la coordination du caucus des syndicats d'étudiant-es salarié-es de la FNEEQ.

POINT 19 | POLITIQUE DE LA FNEEQ CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT

1. Que la FNEEQ-CSN adhère à la démarche de la CSN préconisée dans le cadre du Canevas d'une politique de prévention en matière de violence et de harcèlement, volet militance.
2. Que le conseil fédéral adopte le projet de politique de prévention en matière de violence et de harcèlement, volet militance et autorise le bureau fédéral à y apporter les modifications nécessaires dans le cadre des travaux du comité interorganisations prévu par la politique.
3. Que le conseil fédéral dépose un avis de motion au Congrès fédéral portant sur les amendements suivants aux Statuts et règlements de la FNEEQ :

Nouvel article 1.05 Lutte contre la violence et le harcèlement

1.05.01

Aucune forme de violence ou de harcèlement n'est tolérée. À ce titre, la FNEEQ prend les moyens raisonnables et nécessaires pour prévenir les situations de harcèlement ou de violence.

1.05.02

Lorsqu'une conduite de violence ou de harcèlement est portée à sa connaissance, la FNEEQ prend les moyens nécessaires pour la faire cesser.

1.05.03

La FNEEQ rend disponible la politique de prévention en matière de violence et de harcèlement, qui inclut un mécanisme de signalement et de traitement des plaintes.

1.05.04

À la suite de l'application des mécanismes prévus par la politique, le comité exécutif de la FNEEQ peut imposer des sanctions allant jusqu'à l'exclusion des instances et des activités de la Fédération. Il est possible de faire appel de cette décision devant le bureau fédéral.



POINT 20 | INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Considérant la recommandation BF1 adoptée par le 34^e congrès fédéral;

Considérant l'état des travaux du MES, de la CSN, de la FNEEQ et de ses regroupements;

Considérant les résultats du sondage administré par la CSN;

Il est proposé que le Conseil fédéral :

- a) appelle les syndicats affiliés à se saisir dès maintenant des enjeux du développement et de l'implantation des systèmes d'intelligence artificielle dans le cadre de leurs instances, notamment des assemblées générales, afin d'y élaborer une vision syndicale locale ainsi que pour sensibiliser, informer, former et mobiliser les membres sur la base des lignes directrices, balises et autres outils de la FNEEQ ainsi que de ses regroupements;
- b) invite les regroupements, le caucus et les syndicats affiliés à exiger d'être parties prenantes des réflexions et des décisions concernant l'encadrement de l'IA dans les forums qui les concernent;
- c) mandate le comité exécutif afin de poursuivre le travail en coalition avec d'autres organisations poursuivant des objectifs communs quant à l'encadrement des technologies en éducation et en enseignement supérieur;
- d) fasse le point sur la question lors de sa réunion du printemps 2026.

POINT 21 | FINANCES – PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024 (12 MOIS) ET DU RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

20.1. Fonds général

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds général et adopte le rapport financier (12 mois) se terminant le 31 décembre 2024.

20.2. Fonds de négociation

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds de négociation et adopte le rapport financier (12 mois) se terminant le 31 décembre 2024.

20.3. Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds d'administration des ristournes d'assurance et adopte le rapport financier (12 mois) se terminant le 31 décembre 2024.



POINT 22 | CENTRE QUÉBÉCOIS D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (CQEMI)

Que le conseil fédéral appuie la mission du Centre québécois de l'éducation aux médias et à l'information (CQEMI).

Que le conseil fédéral invite ses syndicats affiliés à faire connaître le CQEMI et les ateliers qu'il offre.

Qu'il accorde un don de 1 500 \$ au CQEMI et invite ses syndicats affiliés à le soutenir financièrement.

POINT 23 | MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES 2025

Considérant que la CSN et son réseau de la condition féminine adhèrent à la mission de la CQMMF, qui est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, et de contribuer à éliminer les causes de la pauvreté et de la violence envers les femmes;

Considérant que la CSN et son réseau de la condition féminine partagent les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, soit l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix;

Que la FNEEQ participe aux activités de préparation de la 6^e Marche mondiale des femmes au Québec.

Que la FNEEQ diffuse régulièrement l'information auprès de ses membres afin de les mobiliser et de stimuler leur participation aux activités tenues en région s'il y a lieu et au rassemblement le 18 octobre 2025 à Québec.

Que la FNEEQ soutienne la participation de ses membres en allouant notamment des ressources financières, logistiques et humaines, et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

Que la FNEEQ octroie un don de 2 000 \$ à la CQMMF et invite ses syndicats à faire de même.

POINT 24 | DONS

Que le conseil fédéral octroie un don de 2 500 \$ au Journal des Alternatives.

POINT 25 | QUESTION DE PRIVILÈGE

Que le conseil fédéral appuie la lutte du Syndicat des résidentes et résidents et internes de la Faculté de médecine vétérinaire - CSN pour des meilleures conditions de travail.

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à envoyer une lettre d'appui pour soutenir le Syndicat.